

Ceux qui sortiront des sections récemment créées (textile, frigoriste) trouveront facilement des situations dans des branches industrielles où la main-d'œuvre de qualité est encore pratiquement inexistante.

Les chantiers de construction, les entrepreneurs font aussi très souvent appel aux anciens élèves en qualité de dessinateurs ou de surveillants de chantier.

Dans l'administration, les élèves des diverses sections peuvent se présenter aux divers concours de recrutement des services techniques du Protectorat (vérificateur des installations électro-mécaniques des P.T.T. ; adjoint technique des travaux publics, élève géomètre du cadastre). Ils peuvent aussi tenter d'obtenir l'admissibilité aux concours d'ingénieurs des travaux publics de France et de l'Union française.

Dans l'agriculture enfin, les élèves diplômés de la section de mécanique agricole peuvent être employés en qualité de stagiaires dans des exploitations agricoles ou de moniteurs dans les services spécialisés de l'administration marocaine.

Quelques élèves de cette section poursuivent actuellement leurs études dans la section motoriste et seront ainsi parfaitement qualifiés pour l'entretien des moteurs à essence ou huile lourde automobile, tracteurs, groupes de pompage, etc...

Il s'agit là cependant seulement de débouchés immédiats qui s'offrent directement à la sortie de l'école.

Lorsque ces élèves ont ensuite acquis une certaine expérience dans l'industrie et dans le commerce, ils peuvent prétendre, tant dans les secteurs publics que privés de l'activité marocaine, à des situations de maîtrise correspondant à leur formation scolaire.

Certains d'entre eux sont ainsi contremaîtres ou chefs d'équipe dans des ateliers industriels, chefs de chantiers dans des entreprises de travaux publics particulières.

D'autres, plus favorisés, sont à la tête d'entreprises importantes où ils ont succédé à leurs parents ou qu'ils ont eux-mêmes fondées.

Dans les grandes administrations marocaines également ou dans les établissements industriels publics ou semi-publics, de nombreux anciens élèves, admis à divers concours de recrutement, ont su se faire par la suite des situations intéressantes (chefs de districts ou chefs d'ateliers des C.F.M., contrôleurs-chefs ou sous-ingénieurs des P.T.T., ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat, chefs de laboratoire, chefs d'usines à l'Energie électrique du Maroc, etc...).

Novembre 1951.

H. — Chroniques

LA SITUATION ACTUELLE ET LES POSSIBILITES DE TANGER (1)

Géographiquement, la zone internationale fait partie du Maroc. Comme au Maroc espagnol, le sol est rocailleux, et de nombreuses collines enserrant de toutes parts quelques vallées, où coulent de rares oueds qui ne vivent leur vie torrentueuse que lorsque les pluies sont venues. Le territoire, d'une superficie d'environ 350 km², s'ouvre à la fois sur l'Océan Atlantique et le détroit de Gibraltar ; il est à une distance de quelque 30 kms de l'Espagne. Au sud et à l'est, le Maroc espagnol l'enserme.

Là vivent quelque 120 à 150.000 habitants, dont plus des deux tiers sont Musulmans. Le reste se compose d'Israélites, sujets du Sultan (10.000), d'Espagnols (20.000), de Français (5.000), d'Italiens (2.000) et d'autres Européens. La colonie américaine y est peu nombreuse.

Comment vit Tanger ? Lorsque le voyageur débarque soit d'avion, soit de bateau, de même lorsqu'il vient par la route, il est frappé par le nombre d'immeubles en construction ; ce ne sont partout que chantiers, qui font penser aux « boom towns » du Nouveau Monde, à tel point qu'on dit couramment qu'il est impossible de reconnaître tel ou tel quartier après six mois d'absence. La ville, sans aucun doute, donne une impression très grande de prospérité : mais sur quoi se fonde cette prospérité ? N'est-elle pas quelque peu artificielle ?

Telles sont les questions auxquelles nous voudrions essayer de répondre.

Tanger n'est entré dans la vie économique mondiale que longtemps après l'acte d'Algésiras, et son grand développement ne date que de dix ou quinze ans peut-être, suivant un rythme qui va toujours s'accéléralant.

Ce développement a été rendu possible grâce à deux grands principes : l'égalité économique de toutes les nations et la liberté du commerce. Il en est résulté que, sauf pendant la brève interruption causée par l'occupation espagnole de 1940 à 1945, Tanger a tou-

jours connu un régime de liberté totale, et que le contraste est allé en s'accusant tous les jours entre lui et les autres pays européens. A ces deux principes s'ajoute un caractère dont l'importance n'est sans doute pas moins grande : aucun impôt n'est perçu, sauf la patente, dont le maximum est de 25.000 francs, et les droits de douane sont limités à 12,50 %, limite supérieure, qui n'est atteinte que pour de rares produits.

Il est évident que la situation mondiale ne pouvait que mettre en relief ces facteurs exceptionnels. Mais dans quel sens l'activité tangeroise s'est-elle dirigée ?

A Tanger, l'agriculture n'a qu'une très petite part dans la richesse commune. La nature du sol, son hydrographie, ses habitants eux-mêmes le démontrent amplement. Et, à part quelques rares cultures maraîchères et quelques troupeaux de moutons étiques, tout le ravitaillement provient de l'étranger.

Tanger est-il mieux favorisé quant à l'industrie ? Il est aisé de s'apercevoir qu'il n'en est rien. L'activité industrielle se limite, en grande partie, à l'exploitation des produits de la pêche (usine de conserves de thon) à la fabrication de la bière, des boissons gazeuses et de la coca-cola, à une usine de produits textiles, ainsi qu'aux usines travaillant pour la construction immobilière.

La zone internationale, donc, ne produit elle-même presque rien, tant au point de vue agricole qu'au point de vue industriel. Il n'est, pour cela, besoin que de jeter un coup d'œil, même rapide, aux devantures des magasins : voitures américaines, viandes marocaines, légumes hollandais, boissons espagnoles ou marocaines, médicaments américains ou français...

La balance commerciale reflète bien, d'ailleurs cette position : les importations se chiffraient, pour l'année 1949, à 10 milliards et demi, les exportations à un peu plus de 2 milliards, les importations ayant augmenté, par rapport à 1948, de quelque 10 %, cependant que les exportations diminuaient dans la même proportion.

Comment se répartissaient les importations ? Pour 27,7 %, elles provenaient des Etats-Unis ; pour 22 % de l'Union française ; pour 15 % de l'Espagne et se

(1) N.D.L.R. — Extraits d'une étude de MM. Pierre Gide et Philippe Nouel parue dans le n° du 30 mars 1951 de la revue politique des idées et des institutions.

colonies ; pour 6 % de la Grande-Bretagne ; pour 5 % de la Suisse, etc... Quant aux exportations, si elles couvraient 50 % des achats espagnols et 150 % des achats italiens, la proportion descendait à quelque 25 % pour l'Union française et, pour la plupart des autres pays, oscillait entre 3 % et rien.

Il y avait donc un déficit considérable à couvrir. Sans doute, s'il s'était agi d'un autre pays, le stock d'or aurait diminué. Or, il n'en a rien été, puisque, bien au contraire, l'or en entrepôt fictif est passé de 5 tonnes à un peu moins de 11 tonnes durant l'année 1949. Ce mouvement, d'ailleurs, s'est poursuivi en 1950, puisque, en janvier 1951, on estimait le stock d'or à Tanger à 20 tonnes : il convient de remarquer à ce sujet que l'entrepôt fictif ne date que du 7 octobre 1947, et que le stock d'or que les particuliers détenaient à cette date a considérablement diminué. Il peut être actuellement estimé à 2 ou 3 tonnes.

Quoi qu'il en soit, si la balance commerciale est déficitaire, dans une proportion que tout autre pays considérerait comme catastrophique (d'autant plus que ce déficit est payable, la plupart du temps, en dollars), il est hors de doute que la *balance des comptes*, elle, est bénéficiaire.

Sans doute le tourisme joue-t-il un rôle qui n'est pas négligeable, que d'aucuns voudraient développer en en faisant une des raisons d'être de la zone. Mais les recettes totales qui en dérivent ne sont pas très importantes, puisqu'en 1949, le trafic aérien s'est élevé à 16.000 passagers, le trafic maritime à 30.000, tant au départ qu'à l'arrivée, cependant que 58.000 entraient dans la zone par voie ferrée et que 48.000 en sortaient.

Il faut d'ailleurs constater que beaucoup de voyageurs ne demeuraient que fort peu de temps à Tanger, qui est essentiellement un point de transit. Nombre d'entre eux se rendaient dans des pays où existent encore certaines difficultés d'approvisionnement et, par conséquent, réexportaient une part notable de marchandises importées. Il n'est pas niabile que Tanger a servi de plaque tournante pour la contrebande soit vers l'Espagne et la zone espagnole du Maroc, et de là vers la zone française, soit vers d'autres pays principalement méditerranéens, tout particulièrement en ce qui concerne le tabac. Il serait vain, en effet, de prétendre que la zone internationale, à elle seule, a consommé les quelque 825 tonnes de tabac importées, et non réexportées officiellement.

Mais, si la contrebande, jadis, a pu jouer un rôle appréciable, il n'en est plus de même aujourd'hui, les trafiquants ayant bien compris que les services douaniers saisissaient une part trop substantielle des marchandises pour que leurs opérations fussent réellement fructueuses.

*
**

La vraie raison de la richesse de Tanger est ailleurs. Elle réside dans le fait qu'il est une oasis de liberté dans un monde contrôlé, et l'un des seuls pays de la terre où il n'y ait pas d'impôts. Refuge du capital, la zone apparaît également comme un refuge de personnes, dans la mesure où l'on espère qu'elle restera à l'écart des conflits éventuels ; à tel point que la fondation d'une société a récemment été envisagée, dont l'objet social, quelque peu fantaisiste, était de donner aux actionnaires des garanties efficaces de transport de leurs personnes et de transfert de leurs capitaux.

De façon plus sensible, et, dirons-nous, plus immédiate, cette situation de Tanger a entraîné un énorme boom sur la construction. Il est sans doute impossible de savoir exactement quels capitaux se sont investis dans la spéculation immobilière. On en aura une idée, toutefois, lorsqu'on saura que les transactions sur les immeubles ont porté, en 1949, sur 1.200 millions de francs, cependant que plus de 400 millions d'hypothèques étaient inscrites. La conséquence en est que certains terrains valent, nus, 15.000 pesetas le mètre carré ; que d'autres, achetés à midi, se revendent, à

15 heures, 30 % plus cher ; certes, ce sont là cas extrêmes, qu'on ne saurait généraliser, mais il est hors de doute que la propriété foncière est apparue à beaucoup comme un moyen très sûr de placer et de faire fructifier leurs capitaux.

La demande est encore très grande, d'autant plus que de nombreux non-résidents ont pensé que l'accès de la zone leur serait plus facile en temps de guerre s'ils y possédaient un appartement ou une villa, qui restent donc inoccupés la plupart du temps. De plus, les loyers sont chers à Tanger, et souvent exprimés dans une des monnaies qui n'ont pas cours légal, surtout le dollar et la livre, souvent même en or. Un rapport de 15 % est considéré comme normal, et deux chambres avec salle de bains et cuisine, dans un quartier qui est loin d'être le plus beau, coûtent 2.500 pesetas par mois.

Il est certain que la spéculation immobilière comporte un risque, et qu'il n'est pas impossible qu'un jour vienne où les prix, qui semblent à certains trop gonflés, s'affaîsseront brusquement. Cependant, ce jour n'apparaît pas proche, et les tangérois répondent que la spéculation dure depuis plus de vingt ans, et que l'on ne voit pas de raison pour qu'elle prenne fin.

Cette question apparaît, en effet, liée de façon extrêmement étroite à l'avenir de Tanger lui-même. Cette spéculation est entretenue par l'afflux constant des capitaux étrangers. Le temps n'est plus où l'on voyait arriver des voyageurs avec des valises remplies de billets de banque ; mais, pour avoir changé de forme, le phénomène est resté le même et les causes identiques. Devant les difficultés que rencontrent les individus dans leurs pays respectifs, l'insécurité où ils se trouvent, l'avenir incertain de nombreuses devises, beaucoup jugent préférable de « mettre à l'abri » une partie de leurs disponibilités. Il existe, en effet, deux institutions que l'on pourrait appeler nationales : ce sont le compte sous numéro et la société anonyme, cette dernière se substituant de plus en plus au premier. La société anonyme, on la rencontre partout : la petite mercerie, le petit bar du coin sont, on peut en être assuré, exploités en société anonyme. Mais, parmi les quelque 6.500 sociétés tangéroises, beaucoup représentent, en fait, des intérêts non tangérois. Cependant, on doit remarquer qu'une grande partie de ces capitaux ne s'investissent dans aucune activité profitable, mais se transforment en dollars ou en lingots d'or, qui restent prudemment enfermés dans les coffres de l'une des soixante banques de la zone.

En fait, on peut dire que, jusqu'ici, une des principales ressources tangéroises provient des investissements étrangers, dont l'importance a longtemps suivi les fluctuations de la situation internationale et le resserrement des mesures fiscales prises par les divers pays, européens surtout, les capitalistes américains étant plutôt orientés vers certaines républiques sud-américaines, qui présentent pourtant un danger latent : l'existence de généraux ambitieux. A Tanger, nous ne trouvons pas de généraux !

Les activités strictement commerciales de Tanger sont, sans aucun doute, largement déficitaires actuellement. Tanger, d'ailleurs, ne peut compter sur aucune recette de fret, puisque ni les bateaux ni les avions ne peuvent être immatriculés dans la zone. Il en résulte qu'aucune entreprise maritime ou aérienne ne pourrait installer son siège social à Tanger.

La zone a d'autres ressources importantes, notamment les commissions perçues à la suite de la revente de marchandises en transit ou importées sous le régime de l'entrepôt fictif. Il en est ainsi de la réexportation légale des cigarettes vers les possessions anglaises de la Méditerranée, par exemple.

Enfin, Tanger tire un bénéfice substantiel de ses investissements à l'étranger, des redevances payées pour l'utilisation du port et de l'aérodrome, des frais des missions consulaires et des dépenses des fonctionnaires chérifiens, des primes d'assurances et de réassurances, des ventes de dollars effectuées par les émigrés espagnols, etc...

Toutes ces recettes cumulées font que la balance des comptes est très nettement positive, et que la zone internationale s'enrichit tous les jours. Mais la prospérité de Tanger est-elle artificielle ? Ou pourra-t-elle, au contraire, se maintenir ?

*
**

Il est évident que Tanger est entré sur la scène économique et financière mondiale comme un lieu de refuge, où les Européens envoyaient leurs capitaux pour leur éviter l'application des lois restreignant la liberté des échanges et pour les soustraire à une fiscalité dévorante. De même, un certain nombre de trafiquants se sont-ils servis de la zone internationale comme base de départ d'une contrebande jadis fructueuse, mais que la surveillance douanière et la disparition des contingents ont maintenant réduite dans des proportions considérables.

On peut, sans crainte d'être contredit, assurer que ces activités sont, depuis quelques années, progressivement remplacées par d'autres, qui peuvent se produire au grand jour.

Nous avons vu que l'agriculture est fort peu développée à Tanger, et il est très peu probable qu'une extension importante se manifeste jamais : l'exiguïté de son territoire lui interdit d'entretenir de grands espoirs à ce sujet. Il en est d'ailleurs de même, et pour la même raison, de toute industrie extractive.

Si l'on se tourne vers l'industrie, on s'aperçoit que sa capacité est jusqu'ici très médiocre, et que seules comptent pour l'exportation, quelques usines de crin végétal et une usine d'industrie textile, produisant actuellement 7.000 mètres de cotonnade par jour. Par contre, tous les articles d'usage courant viennent de l'extérieur. L'artisanat indigène, lui-même, est à peu près absent, contrairement à ce qui se passe dans les autres zones de l'Empire chérifien.

Certes, Tanger, à proximité des principaux courants commerciaux du monde, commandant une des portes d'entrée de la mer la plus passante du globe, est facilement à même de recevoir toute matière première ou semi-finie, qui pourrait ensuite être redistribuée ; mais, actuellement, à l'établissement d'industries dans la zone, un certain nombre d'inconvénients se révèlent, qui ont paru jusqu'ici déterminants.

Tout d'abord, la main-d'œuvre, qui est abondante et bon marché, n'est que fort rarement spécialisée et principalement composée de manœuvres. Il y aurait donc tout un travail d'apprentissage à entreprendre.

D'autre part, il semblerait que la spéculation qui règne actuellement dans la zone gênerait sans doute une activité industrielle inapte à s'accommoder, comme l'opération financière à long terme, de variations de cours aussi fortes que celles qui se manifestent actuellement.

Il est un fait, c'est que la zone manque de deux choses indispensables à l'établissement de toute industrie : l'eau et l'énergie. De récents travaux, qui se poursuivent d'ailleurs, ont amélioré considérablement les ressources en eau de la zone, qui, en 1948 et 1949, étaient dangereusement faibles. Toutefois le ravitaillement en eau redeviendrait rapidement insuffisant si une industrie importante devait s'installer. Et, si cet inconvénient était assez facilement pallié, il ne semble malheureusement pas qu'il puisse en être de même pour le manque d'énergie.

La zone dépend, en effet, entièrement de l'étranger pour son ravitaillement en charbon, mazout et électricité. Il apparaît qu'il serait fort onéreux de faire tourner des usines avec du combustible minéral importé, étant donné que la matière première, elle aussi, serait importée. Quant à l'utilisation de l'énergie électrique, il n'y faut pas compter, car les ressources hydroélec-

triques de la zone internationale sont absolument nulles et sans espoir de développement ; et le Maroc espagnol, d'où provient actuellement tout le courant, ne semble pas être à même d'en fournir une quantité beaucoup plus importante dans un proche avenir. C'est donc vers le Protectorat français qu'il faut se tourner, bien que lui aussi manque d'électricité, du moins pour le moment. La situation se présentera d'ici peu sous un jour nettement plus favorable, puisque de grands travaux, dont une tranche est en voie d'achèvement, ont été entrepris. Encore faudrait-il, pour que Tanger pût en bénéficier, qu'un accord interzonal intervienne, qui permette le transport du courant à travers la zone espagnole.

Cependant, tous ces inconvénients pourraient être surmontés, quoique leur présence conjointe suffise à décourager beaucoup d'industriels. Mais admettons qu'une industrie se fonde à Tanger : que fera-t-on des produits ? Le marché intérieur en absorberait bien et aisément une certaine quantité, mais ce marché est très étroit ; il serait donc nécessaire d'exporter, et nous nous trouvons là devant un grave problème.

L'immense majorité des pays subordonnent actuellement leurs importations à la possibilité d'exportations dans les pays vendeurs, et en fait, bien souvent, à la signature d'accords bilatéraux. La situation est d'autant plus difficile pour Tanger qu'ici, toute opération commerciale aboutit, pour le débiteur étranger, à payer en devises appréciées, ou en francs, ou en pesetas, librement convertibles en dollars ou en or. Sans doute pourrait-on signer des accords bilatéraux, mais personne, en fait, ne représente Tanger auprès des gouvernements étrangers.

*
**

Cet exposé paraîtra bien noir, et on pourrait en conclure peut-être que Tanger n'a pas d'avenir et qu'il mourra rapidement d'anémie le jour où les contrôles dirigistes seront levés ! L'homme ne vit-il pas d'illusions ? Faisons donc un rêve : le dirigisme est mort. Va-t-il entraîner dans sa chute l'oasis tangéroise ? Le croire serait méconnaître un certain nombre de facteurs fort importants.

Il est certain qu'actuellement Tanger bénéficie d'un concours de circonstances toutes particulières. A Tanger règne la liberté, alors qu'il n'est guère de pays d'Europe et d'Afrique où, pour acquérir une devise étrangère, acheter à l'étranger une marchandise quelconque, il ne soit nécessaire de passer par un office des changes ou par quelque Bank of England. Et ceci explique que tant de gens transfèrent leurs disponibilités à Tanger, les investissant dans des propriétés immobilières, les transformant en or ou les exportant en Amérique du nord ou en Uruguay, selon leurs préférences.

Tanger est actuellement une place financière de premier ordre où, malgré l'étroitesse du marché, les remous strictement intérieurs des autres pays n'ont que peu de répercussions. Les disponibilités monétaires y sont importantes et, sans nul doute, seraient prêtes à s'investir dans des activités rémunératrices. D'autre part, la situation bancaire est parfaitement saine, et nombreux sont les établissements financiers, dont la signature est acceptée dans le monde entier, qui, depuis quelques années, ont établi leur succursale à côté des banques locales centenaires, dont la réputation n'est plus à faire.

Progressivement, Tanger, de son rôle négatif de lieu de refuge où venaient s'abriter les capitaux craintifs, est devenu plaque tournante et centre de distribution : ce rôle ne devrait que s'accroître à mesure que cédera le préjugé défavorable qui s'attache encore dans de nombreux pays, et particulièrement aux Etats-Unis, au nom de Tanger.

Mais là ne doit pas se borner son activité. Il peut et doit faire plus et devenir une grande cité commer-

ciale. Pour cela, il tient dans son jeu des cartes maîtresses.

Il a tout d'abord son port, qui prend chaque année une importance plus grande. Les statistiques portuaires sont, à notre avis, très révélatrices à la fois du développement de la zone et de la direction dans laquelle son effort pourra être poursuivi. Le tonnage des bâtiments ayant fait escale à Tanger est passé, entre 1946 et 1950, de 420.000 à 1.770.000 t., cependant que le trafic marchandises s'est élevé, pendant la même période, de 87.000 à près de 200.000 t., et le trafic passagers de 23.000 à 74.000 voyageurs. On pourrait comparer la proportion : 1 tonne de marchandises pour 8 tonnes de bâtiments y ayant fait escale, à la proportion de Marseille : 2 tonnes de marchandises pour 25 tonnes de bâtiments ; et encore Marseille est-elle un port de passagers, et une escale très importante. Il y a, à cette situation, plusieurs raisons, dont la majeure nous semble être que le port de Tanger n'a pas d'hinterland. La zone internationale est exigüe, la zone française et la zone espagnole ne commercent avec Tanger que dans des proportions très faibles, tout d'abord parce que Tanger n'est ni dans le système monétaire franc, ni dans le système monétaire peseta, et surtout parce que les deux zones ont des ports fort bien outillés, à proximité directe des lieux de production et de consommation. De tout cela, il résulte que Tanger n'est plus un port du Maroc, mais un port au Maroc.

L'avenir de Tanger, comme de son port, n'est donc pas partie intégrante de celui de l'Empire chérifien, puisque les autres zones s'en sont détournées ; mais, comme point de rencontre international, commandant l'entrée de la mer la plus commerçante du globe, la Méditerranée, à proximité des lignes Europe-Amérique-Sud, et centre géographique de cette fameuse « Eurafrique » qu'il faudra bien un jour développer, Tanger est magnifiquement situé pour servir d'entrepôt de marchandises et jouer un rôle déterminant comme relai, dans le commerce mondial. Son organisation internationale et sa position, à l'écart des grands champs de bataille moderne, apportent, de plus, dans une période troublée comme la nôtre, un avantage certain. Cependant, il n'y a aucune bonne raison pour que Tanger ne puisse également jouer ce rôle en temps de paix. L'inclusion de Tanger dans les circuits commerciaux ne grèverait pas la marchandise de frais exagérés, puisque la main-d'œuvre pour la manutention est abondante et bon marché, et qu'aucun impôt ne vient frapper les prestations de services.

Actuellement, le port n'est peut-être pas prêt à assumer un tel rôle, quoique les 200.000 t. de marchandises, traitées dans l'année 1950, soient loin de représenter son plein potentiel. De toutes manières, il serait sans doute facile de développer l'outillage si le besoin s'en faisait sentir.

L'intérêt est évidemment plus grand encore actuellement où beaucoup de denrées sont stockées pour des raisons stratégiques, alors qu'elles se raréfient de plus en plus sur les marchés mondiaux. D'autre part, la constitution de stocks à Tanger par des industries européennes exportatrices pourrait éviter, dans certains cas, les inconvénients que nombre d'entre elles ont connus de 1940 à 1945, quand la non-exploitation totale de leurs marques dans les pays d'outre-mer a réduit à néant leurs efforts d'avant-guerre.

A cette question est liée également la préservation des intérêts étrangers des sociétés européennes : certaines d'entre elles, mises sous commissariat allemand

pendant l'occupation, virent leurs intérêts, dans les pays non soumis à la loi allemande, réquisitionnés comme biens ennemis ou mis sous séquestre. L'installation à Tanger d'une société filiale à qui pourraient être, en cas de nécessité, confiées la possession et la gestion de tels avoirs étrangers, permettrait d'éviter que de semblables événements se reproduisent.

Notons, pour être aussi complets que possible, qu'en matière de propriété industrielle, Tanger est signataire de la convention de Berne, au titre de territoire chérifien et que l'enregistrement des brevets, marques de fabrique et modèles, y a la même valeur que dans tous les autres pays de l'Union. Le relais tangérois pourrait, dans de nombreux cas, empêcher les doubles impositions qui, bien souvent, frappent les redevances perçues à la suite de concessions de licences.

On objectera qu'on n'a jamais vu une ville importante sans industrie, et que même Changhaï et Hong-Kong se virent obligés de créer au moins certaines usines. Certes, nous avons montré plus haut les inconvénients auxquels se heurtaient des établissements industriels. Cependant, nous pensons qu'une industrie légère de transformation et de conditionnement pourrait trouver sa place, de même, d'ailleurs, que toute industrie dont les produits seraient nécessaires à l'économie mondiale ; tel est le cas des usines de crin végétal ou de textile actuellement installées dans la zone. Mais, pour d'autres, il pourrait être intéressant de conserver la nationalité d'origine du produit, même en le transformant, à la condition toutefois que sa valeur reste supérieure à 50 % de la valeur du produit fini. L'application de cette mesure n'aplanirait pas pour autant toutes les difficultés de l'écoulement des produits à l'étranger ; subsisterait, principalement, la question du paiement, qui pourrait toutefois être résolue grâce à un troc bilatéral ou triangulaire, assez aisément réalisable et déjà consacré dans de nombreux cas par les offices de change des pays intéressés.

De telles activités industrielles seraient le complément logique du rôle de plaque tournante commerciale de Tanger. De même, il serait indispensable de doter la ville d'un code maritime qui permettrait aux navires d'avoir une nationalité tangéroise comme ils ont une nationalité panaméenne. La question du pavillon a été maintes fois agitée, mais aucune législation n'est intervenue, de telle sorte qu'un navire ne peut être immatriculé à Tanger. Mais cette lacune devrait pouvoir être comblée rapidement.

*
**

La richesse de Tanger ne sera jamais, semble-t-il, fondée sur l'agriculture ou sur l'industrie. Tanger se présente essentiellement comme un relais financier, une plaque tournante commerciale, une escale maritime et aérienne. C'est dans ce sens que Tanger peut devenir un grand centre d'affaires international ; et, pour notre part, nous ne voyons guère comment sa croissance pourrait soudainement s'arrêter ; tout au contraire, car Tanger a deux atouts maîtres dans son jeu : la situation exceptionnelle que la nature capricieuse lui a assignée, et la liberté que la non moins capricieuse politique, un jour béni, lui a donnée.

PIERRE GIDE et PHILIPPE NOUEL.

STRUCTURE AGRAIRE ET TECHNIQUE AGRICOLE EN EGYPTE (1)

STRUCTURE AGRAIRE

Ici les conditions sont beaucoup moins favorables car la structure agraire de l'Egypte évoque une situation encore à demi-féodale. Il n'est pas niable que la répartition de la propriété foncière égyptienne, telle qu'elle apparaît à l'examen des données statistiques officielles, est l'une des plus mal équilibrées qu'on puisse trouver.

Si la petite (jusqu'à 5 feddans) (2), la moyenne

(1) N.D.L.R. — Extrait de : « L'économie égyptienne », notes et études documentaires, la documentation française, n° 1.415, 29 décembre 1950.

(2) Le feddan et une mesure de surface valant 4.200 m².

(de 5 à 60 feddans) et la grande propriété (plus de 50 feddans) représentent, en gros, chacune le tiers de la surface totale, le détail de chaque catégorie montre que les caractéristiques du régime foncier sont à la fois un émiettement considérable et une forte concentration des terres.

1° *Emiettement des petites propriétés* : 93,9 % des propriétaires se partagent 33,5 % des terres, ce qui donne une moyenne de 0,8 feddan par propriété. La réalité est plus impressionnante encore, si l'on tient compte du fait que les très petits propriétaires, possédant moins de 1 feddan, représentent près de 71 % du total, mais ne disposent que 12,8 % des terres, soit une moyenne extrêmement faible de 0,40 feddan par exploitation.

DISTRIBUTION DES TERRES AU 31 DECEMBRE 1945

DIMENSIONS DES PROPRIETES	NOMBRE DE PROPRIETAIRES		SURFACE DES PROPRIETES (en feddans)		Moyenne par tête (en feddans)
	Total	%	Total	%	
Moins de 1 feddan	1.844.212	23,1	753.173	12,8	0,408
De 1 à 5 feddans	602.741	93,9	1.216.308	20,7	2,018
	2.446.953	70,8	1.969.481	33,5	0,804
De 5 à 10 feddans	85.014	3,3	570.174	9,7	6,70
De 10 à 20 »	40.969	1,6	561.111	9,5	13,69
De 20 à 30 »	11.720	0,44	284.800	4,8	24,30
De 30 à 50 »	9.304	0,31	357.975	6,1	38,47
	147.007	5,65	1.774.060	30,1	12,06
Plus de 50 feddans	11.957	0,45	2.137.519	36,4	178,76
Totaux	2.605.917	100	5.881.060	100	2,25

N.B. — Il convient d'ajouter la masse des travailleurs agricoles sans terre, estimée environ à 1.500.000 personnes.
Source : Orbis, *Encyclopedia of extra-european countries*, Londres 1948.

2° *Concentration de la grande propriété* : 0,45 % du nombre total des propriétaires possèdent 36,4 % des terres. Ici encore, la concentration est plus marquée qu'il n'y paraît : une statistique de 1925 révèle qu'à cette date, 19 % des grands propriétaires détenaient 58,5 % de la surface des grands domaines, soit 530 feddans en moyenne par propriété.

Ce contraste, déjà ancien, n'a fait que s'accroître depuis le début du XX^m siècle. Alors que les classes des moyens et des grands propriétaires sont restées à peu près stables, le nombre des petits et très petits propriétaires s'est accru incomparablement plus vite que l'étendue des terres qu'ils détenaient :

DISTRIBUTION DES TERRES — EVOLUTION

Années	PETITES PROPRIETES				GRANDES PROPRIETES			
	Nombre de propriétaires	Accroissement en %	Surface des propriétés (en feddans)	Accroissement en %	Nombre de propriétaires	Accroissement en %	Surface des propriétés (en feddans)	Accroissement en %
1896	611.074	—	993.483	—	11.875	—	2.191.625	—
1945	2.446.953	+ 300	1.969.481	+ 98	11.957	+ 0,7	2.137.159	— 2,5

Cette situation s'explique essentiellement par la poussée démographique qui s'est manifestée surtout dans les milieux pauvres des masses rurales ; en outre,

les effets de la loi coranique, prescrivant le partage de l'héritage entre tous les enfants, ont pu aggraver les conséquences d'un accroissement massif de la popu-

lation rurale. Il semble cependant que les effets de la loi coranique sur l'héritage sont peu sensibles en ce qui concerne les grandes propriétés qui, généralement, échappent au renouvellement grâce à la constitution des *Waqfs al-Ahali* (biens familiaux inaliénables).

La pénurie de terres dont souffre la catégorie des petits propriétaires, largement attestée par les statistiques, entraîne des conséquences importantes pour le mode de tenure des terres, sans parler de l'incidence désastreuse sur le niveau de vie des fellahs. Outre les 1.500.000 paysans non propriétaires, prolétariat rural par définition, tous ceux que leur lopin, trop petit, ne peut suffire à faire vivre sont obligés de travailler comme salariés sur les exploitations des grands propriétaires ou de louer à ceux-ci des parcelles de terre.

Les taux de ces loyers sont généralement élevés : en 1947, les bonnes terres se louaient couramment 25 à 30 L.E. par feddan (3) et, sur un grand domaine situé à proximité du Caire, la valeur locative des meilleures terres atteignait, en 1948, 41 L.E. par an et par feddan (4) ; souvent les terres sont louées pour quatre mois seulement, le fellah ne pouvant supporter le loyer annuel en une seule fois « étant donné sa pauvreté ». D'ailleurs la durée des baux n'excède jamais deux ou trois ans, et, dans certains cas, le paiement en nature, de règle pour le métayage, peut être utilisé pour le fermage.

Quant à la rémunération des ouvriers agricoles, elle se fait selon plusieurs systèmes : les travailleurs, employés en permanence, peuvent recevoir en paiement la jouissance d'une petite pièce de terre, atteignant rarement un feddan (système dit de la « *tamalia* ») ; la plupart des autres, qui travaillent en équipe sous la surveillance de contremaîtres, sont payés en espèces.

LA TECHNIQUE AGRICOLE

Les techniques de production présentent un contraste très accentué entre les pratiques archaïques en usage sur l'énorme majorité des exploitations (sur toutes les petites en particulier), et les méthodes modernes préconisées par le ministère de l'agriculture et utilisées sur certains grands domaines. Ce contraste est d'ailleurs normal, les grands propriétaires seuls ayant les moyens financiers d'acquérir un équipement auquel le fellah ne peut même pas songer.

Le fellah dispose d'un outillage très pauvre : la charrue en bois, la houe, la faucille, la batteuse en bois, le *chadouf* et la *sakieh* mue par le buffle, ne sont pas différents de ceux que l'on peut voir sur les peintures murales des tombeaux antiques. L'agriculture égyptienne, dans son ensemble, ignore également la herse, le rouleau, la faux et le battage mécanique, tandis que les problèmes de la culture et de l'élevage rationnels, la lutte contre les épidémies et les épizooties demeurent à peu près totalement en dehors de la compétence du fellah.

Bien que l'on puisse trouver sur les exploitations modernes des charrues à disques, des tracteurs, et même des combinés, la mécanisation de l'agriculture est encore très rudimentaire et l'on a pu dire que l'activité rurale de l'Égypte « reposait fondamentalement sur le fellah et sa houe ». Pour environ 9 millions de feddans ensemencés annuellement, on ne compte guère plus de 3.500 tracteurs, proportion vingt fois plus faible qu'aux États-Unis ; les machines agricoles sont cependant aisées à acquérir, mais leurs prix, déjà élevés avant la guerre, ont fortement augmenté depuis, car elles proviennent en majorité des pays à devises fortes. A vrai dire, la raison essentielle de la lenteur de la méca-

nisation réside dans l'abondance et le faible coût de la main-d'œuvre. Le Dr Samir Saffa reconnaît que, sur le grand domaine étudié par lui, « le facteur essentiel qui a poussé à renoncer à l'utilisation de la moissonneuse, c'est que la main-d'œuvre est facile à recruter et ne coûte pas cher ». Il convient d'ajouter, d'ailleurs, que la diffusion des progrès techniques est rendue malaisée par l'absentéisme des grands propriétaires, par l'ignorance des fellahs et le bas niveau des salaires, cependant que les dimensions exiguës des parcelles et le découpage des champs par les canaux et drains à ciel ouvert, constituent des obstacles non négligeables à la mécanisation. On a pu calculer ainsi que l'utilisation de canalisations souterraines par le drainage permettrait, outre l'emploi facilité des machines, la récupération d'environ un douzième des superficies.

Les inconvénients des pratiques arriérées du fellah sont évidentes : pertes de semences, pertes d'engrais naturels (les excréments animaux séchés servant de combustible), et pertes de temps dues à l'emploi exclusif de l'énergie humaine ; alors qu'aux États-Unis les diverses opérations relatives à la culture d'un hectare de blé, depuis le labour jusqu'au battage, n'exigent que cinq heures de travail, en Égypte on compte une quarantaine de journées d'ouvrier pour les mêmes opérations sur 1 feddan (et le double au moins s'il s'agit du coton).

Ces imperfections n'empêchent pas l'agriculture égyptienne d'être une des plus intensives du monde. A la récolte « *nili* », correspondant à la crue naturelle du Nil (semailles en août, récolte en novembre), l'irrigation pérenne a permis d'ajouter, dans les conditions les plus favorables, les deux récoltes « *chetoui* » (récolte d'hiver : semailles en novembre, récolte en mai) et « *sefi* » (récolte d'été : semailles en mars, récolte en septembre), et, comme les récoltes tendent à chevaucher, il n'est guère de moment dans l'année où l'on ne procède à l'une d'elles. En moyenne, on compte une récolte et demie pour l'ensemble des terres cultivées.

La rotation des cultures est très rapide, ce qui limite le repos des sols à quatre ou cinq mois en deux ans, ainsi que l'indique le calendrier ordinaire des récoltes :

Novembre-mai	blé et bersim,
Juin-juillet	jachère,
Août-novembre	maïs,
Décembre-janvier	jachère,
Février-novembre	coton.

Il en résulte un épéusé marqué des sols, qu'une rotation moins accélérée — triennale au lieu de biennale — permettrait sans doute d'atténuer en même temps qu'elle entraînerait un progrès des rendements de l'ordre de 20 % : mais le système serait évidemment moins rémunérateur.

Malgré la rotation rapide des cultures, les rendements n'ont cessé de s'accroître depuis le début du XX^{me} siècle (pour le blé : accroissement de 25 %, pour le maïs, de 15 %) et sont actuellement très élevés. Établis pour les années 1935-1939, les chiffres sont les suivants :

Blé	21	quintaux à l'hectare,
Maïs	24,8	»
Riz	36	»
Coton	6,8	»

Le rendement du coton, 606 livres par acre, est supérieur à tous les autres obtenus dans le monde, soit : 368 livres par acres en U.R.S.S., 238 aux États-Unis et 112 dans l'Inde. Ces hauts rendements, et le maintien de la fertilité du sol, sont obtenus grâce à un usage massif des engrais chimiques, utilisés surtout depuis le début du siècle. La consommation, très élevée par comparaison avec d'autres pays à agriculture évoluée, atteint 60 kgs par acre (contre 38 en Hollande, 15 au Danemark et 8 en France), ce qui pose un problème d'approvisionnement délicat en temps de guerre, l'Égypte consommant surtout des engrais azotés qu'elle ne produit pas.

(3) J. Anhoury. — « Les répercussions de la guerre sur l'agriculture égyptienne », *l'Égypte contemporaine*, mars-avril 1947.

(4) Dr Samir Saffa. — « Exploitation économique et agricole d'un domaine rural égyptien », thèse publiée dans *l'Égypte contemporaine*, mai 1949.

LE DEVELOPPEMENT DE L'EQUIPEMENT FRIGORIFIQUE EN FRANCE (1)

C'est la loi du 4 juillet 1934 qui, pour la première fois en France, a prévu le contrôle des entrepôts frigorifiques et envisagé la déclaration des denrées alimentaires stockées.

La préparation des textes d'application de cette loi fut alors confiée au ministère de l'agriculture.

C'est qu'aussi bien l'agriculture française a un intérêt capital au développement de l'équipement frigorifique. On sait, en effet, que le froid évite les pertes de denrées périssables : ces pertes représentent environ 10 % de leur valeur totale, qui atteint approximativement 1.000 milliards de francs. D'autre part, le froid permet seul une stabilisation suffisante des produits agricoles, pour pouvoir exporter, vers les marchés lointains, les denrées de choix dont la France a la spécialité. Un équipement frigorifique convenable peut aussi amener la diminution de certaines importations et contribuer à accroître la production, soit indirectement, en écrétant les pointes de récolte (pour certains fruits notamment), soit directement, par un traitement préalable (plant de pommes de terre et bulbes floraux par exemple).

La nécessité d'assurer une meilleure coordination de l'équipement frigorifique, conduisit à la création, au sein de la direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole, d'une « inspection générale des activités frigorifiques ». Cette inspection fut chargée, en novembre 1946, de la gestion du service du froid. Tout récemment, la « section technique du froid », créée par arrêté ministériel du 2 juillet 1951, et rattachée à la même direction générale, s'est substituée à l'inspection générale des activités frigorifiques.

Sa mission essentielle, ainsi que le précise l'arrêté du 2 juillet, est « d'étudier et de proposer toutes mesures propres « à orienter et à développer l'utilisation du froid dans le domaine agricole et alimentaire ».

C'est dire qu'elle poursuivra, en la développant, l'action entreprise depuis 1946 par l'inspection générale des activités frigorifiques, dont les objectifs, comme les résultats, sont ci-après brièvement résumés.

Un des premiers soucis de l'inspection générale a été, conformément à un vœu exprimé par le commissariat général au plan de faire étudier, dans chaque département, un plan d'équipement frigorifique. Cette tâche a été confiée aux services locaux du ministère de l'agriculture, en collaboration avec les organismes professionnels. Les ingénieurs du génie rural, qui reçoivent, depuis 1944, la formation d'ingénieur frigoriste à l'Institut français du froid industriel, ont été chargés de la rédaction de ces rapports.

L'inspection générale des activités frigorifiques, ayant rassemblé ces plans départementaux, a préparé un programme national d'équipement frigorifique. Elle s'est attachée à ne retenir que des installations présentant une rentabilité certaine ; mais elle a considéré

que les « besoins » en froid évoluent dans le temps. Aussi s'est-elle efforcée, par une action de vulgarisation et de propagande, de propager l'idée du froid dans les milieux ruraux. Le service du froid a d'abord entrepris de compléter l'équipement des maillons défectueux des diverses chaînes frigorifiques ; il a encouragé la construction d'entrepôts dans les grands centres urbains qui en étaient encore dépourvus ; mais il a davantage porté son effort sur l'équipement des installations frigorifiques à la production (création de chambres froides, de stations fruitières ou d'abattoirs, mise en place d'un équipement convenable dans les laiteries, beurreries, fromageries).

L'inspection générale a également apporté son concours technique aux ingénieurs en chef du génie rural et leur a fourni la documentation de base pour l'équipement frigorifique. Ces derniers sont, ainsi dans le domaine du froid, en mesure de jouer le rôle du « médecin de famille », alors que l'inspection générale, remplacée aujourd'hui par la section technique, peut être considérée comme le « médecin spécialiste ».

Enfin, l'industrie frigorifique a pu bénéficier de prêts de caractéristiques spéciales, accordés sur les crédits mis à la disposition du fonds national de modernisation et d'équipement. Une commission d'investissements a été créée au ministère de l'agriculture, pour proposer à l'approbation du ministre des programmes annuels d'équipement frigorifique polyvalent. De cette manière, depuis 1948, plus de 5 milliards de travaux ont été réalisés, dont 3 milliards environ ont été couverts par des prêts. Il faut ajouter qu'environ 1.500 millions de travaux d'équipement frigorifique ont également bénéficié d'une aide financière de l'Etat, dans le domaine des secteurs spécialisés (produits laitiers, fruits, viande).

Grâce à cette politique de planification économique et aux mesures financières qui ont été adoptées, des progrès importants ont été réalisés.

La capacité des entrepôts frigorifiques publics est passée de 600.000 m³, en 1945, à 700.000 m³, en 1951, ce qui représente un accroissement de volume de 15 % ; les fabriques de glace peuvent produire 11.500 tonnes de glace par jour, à l'heure actuelle, au lieu de 10.000 tonnes en 1939.

Mais c'est l'équipement des centres de production qui a fait les progrès les plus rapides. La capacité des installations de prérefrigération est passée de 100 tonnes par jour, en 1939, à 1.500 tonnes, en 1951. Le volume des chambres froides, spécialisées pour la conservation des fruits, qui s'élevait à 10.000 m³, en 1939, dépasse aujourd'hui 75.000 m³. Environ 60.000 m³ de locaux, refroidis ou climatisés, ont été installés dans les laiteries, beurreries, fromageries etc... La stabilisation des vins par le froid s'est largement développée, aussi bien dans le Midi que dans le sud-ouest. Signalons aussi les installations qui ont été créées pour la conservation de plants de pomme de terre.

Ces résultats, obtenus en moins de 5 ans, témoignent de l'effort technique et financier consenti, en France, dans le domaine du froid ; ils prouvent également l'intérêt que porte désormais le monde rural à l'utilisation du froid industriel et auquel le Gouvernement a largement répondu.

(1) N.D.L.R. — Il nous a paru intéressant, au moment où, au Maroc, les premiers maillons du programme d'équipement frigorifique viennent d'entrer en exploitation, de donner à nos lecteurs cette courte information puisée dans le *bulletin d'information* du ministère de l'agriculture français, n° 186 (30 juillet, 6 août 1951).

VITICULTURE DANS LE MONDE ET EN AFRIQUE DU NORD

 STATISTIQUE DES SUPERFICIES CULTIVEES EN VIGNE
 ET DE LA PRODUCTION DE VIN DANS LE MONDE EN 1949 ET 1950 (1)

	1949		1950	
	Superficie (en hectares)	Production de vin (en hectolitres)	Superficie (en hectares)	Production de vin (en hectolitres)
Algérie	377.950 (2)	14.467.300	394.990 (2)	14.295.820
Allemagne	51.487	1.363.161	49.479	3.236.682
Argentine	156.943 (3)	7.000.000 (3)	156.943 (3)	7.000.000 (3)
Australie	53.500	1.553.935	54.729	1.459.254
Autriche	35.123	874.113 (4)	33.341	1.162.220 (4)
Belgique	400	—	400	—
Brésil	35.888	1.000.000	36.768	1.200.000
Bulgarie	145.700 (3)	426.000 (3)	145.700 (3)	426.000 (3)
Canada	6.889	181.814	7.613	205.450 (5)
Chili	89.872	3.140.450	95.781	4.070.443
Chypre	31.794	270.000	32.588	288.000
Egypte	6.400 (3)	30.000 (3)	6.400 (2)	30.000 (3)
Espagne	1.568.325 (6)	13.495.000	1.568.325 (8)	15.680.000 (7)
Etats-Unis	281.890	3.794.305	268.150	4.729.945
France	1.462.824	39.911.421	1.516.976	61.334.497
Grèce	214.230	4.730.000	201.845	4.130.000
Hongrie	405.942	3.705.000	405.942 (8)	3.678.000 (6)
Iran	20.000 (3)	3.500 (3)	20.000 (3)	3.500 (3)
Israël	5.383	46.655	6.594	54.050
Italie	1.761.244 (9)	36.229.980	1.764.000 (9)	36.333.920
Japon	6.000 (3)	51.000 (3)	6.000 (2)	51.000 (3)
Jordanie	16.615	659	15.227	659
Liban	20.000	28.515	20.600	28.750
Luxembourg	1.260	22.250	1.265	151.000
Malte	1.457	36.038	1.560	40.121
Maroc	33.065 (10)	498.727	36.792 (10)	713.160
Mexique	6.432	171.600	7.296	171.600 (11)
Pays-Bas	619	—	604	—
Pérou	9.215	152.243	9.385	149.581
Portugal	360.293	8.000.727	360.293	8.834.845
Roumanie	206.826 (3)	4.136.500 (3)	206.826 (3)	4.000.000 (3)
Suisse	12.964	550.752	13.028	715.440
Syrie	57.943	1.350	57.943	1.350
Tchécoslovaquie	18.847	287.511	18.847 (8)	312.080 (5)
Tunisie	29.278	884.972	31.967	775.010
Turquie	546.785	179.699	553.497	139.934
Union Sud-Africaine	52.080 (12)	2.998.583 (3)	52.080 (12)	2.657.485 (13)
U.R.S.S.	420.000 (3)	8.000.000	420.000	8.000.000
Uruguay	17.138	806.675	17.715	730.564
Yougoslavie	231.851	4.150.000	211.998	5.160.000
Nouvelle-Zélande	400	22.700	437	26.844
Total	8.760.852	162.813.135	8.809.924	192.007.204

(1) N.D.L.R. — Extrait du rapport général sur la situation de la viticulture dans le monde, présenté par M. B.-A. Samarakis, directeur de l'office international du vin, à la 31^{me} session officielle plénière du comité de l'office international du vin, Madrid-Lisbonne-Porto : 10-22 septembre 1951. Ce rapport a été publié dans *agriculture*, n° 127, septembre 1951.

(2) La superficie totale comprend en 1949 : 35.942 has de vignes jeunes et 6.690 has de vignes à raisins de table ; en 1950 : 47.984 has de vignes jeunes et 6.420 has de vignes à raisins de table.

(3) Chiffres provisoires.

(4) Production de moûts de vin 1949 : 971.237 hls ; en 1950 : 1.291.355 hls. Les chiffres de production de vins sont calculés sur la base des chiffres en moûts avec une déduction de 10 %.

(5) Moyenne 1948-1949.

(6) La superficie comprend 136.830 has de vignes jeunes.

(7) Chiffre préliminaire.

(8) Chiffre de 1949.

(9) Les superficies comprennent les cultures mixtes réduites en cultures spécialisées.

(10) Les superficies comprennent en outre 17 millions de pieds indigènes en cépages à raisins de table et à raisins pour le séchage.

(11) Chiffre de 1949.

(12) Chiffre de 1946.

(13) Chiffres de la société des coopératives de viticulteurs (KWV).

Dans son rapport, M. B.-A. Samarakis souligne, d'une part, « l'accroissement considérable et continu « des quantités de vin produit pendant les cinq dernières années, spécialement en Europe et en Afrique « du Nord » ; et, d'autre part, une diminution importante, et qui semble persister, de la consommation « de vin dans divers pays, aussi bien producteurs « qu'importateurs ».

I. — ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION EN EUROPE ET EN AFRIQUE DU NORD

Cet accroissement serait le suivant :

— en 1946.....	128.104.210	hectolitres,
— en 1947.....	140.404.800	»
— en 1948.....	143.727.300	»
— en 1949.....	142.219.151	»
— en 1950.....	169.436.729	»

Sur ce total, les chiffres du tableau ci-dessus, permettent, pour 1949 et 1950, de déterminer la part de l'Afrique du Nord ainsi qu'il ressort ci-après :

II. — DIMINUTION DE LA CONSOMMATION DE VIN

La consommation du vin, d'après les statistiques cependant insuffisantes, « aurait, en général, diminué « dans une proportion de 15 à 20 % par rapport « celle d'avant-guerre, soit d'environ 15 à 25 millions « d'hectolitres ».

Dans l'ordre chronologique, cette diminution aura les principales causes suivantes :

- « la pénurie de vins et les difficultés de s'en « procurer durant les années de guerre », ce qui a entraîné une certaine désaffection des consommateurs ;
- la diminution ou la très grande variabilité du pouvoir d'achat des masses ;
- « enfin, l'abaissement de la qualité de beaucoup « de vins mis en circulation après la guerre ».

P A Y S	1 9 4 9		1 9 5 0	
	Superficies (en hectares)	Production de vin (en hectolitres)	Superficies (en hectares)	Production de vin (en hectolitres)
Maroc	377.950	14.467.300	339.990	14.295.820
Algérie	33.065	498.727	36.792	713.160
Tunisie	29.278	884.972	31.967	775.010
Total A.F.N.	440.293	15.850.999	463.749	15.783.990
Total Europe	7.477.971	126.368.152	7.506.514	153.652.739
Total Europe et A.F.N.	7.918.264	142.219.151	7.970.263	169.436.729

III. — SOLUTIONS PROPOSEES

Dans cette situation, « la véritable solution du « problème du vin en Europe doit, de l'avis de M. B.-A. « Samarakis, être recherchée dans deux directions « convergeant au même but :

« 1° Dans l'orientation de la viticulture en vue « de produire « moins de vin, mais meilleur »... ; « dans ces conditions, l'orientation de la viticulture « doit nécessairement être règlementée en vue d'encou- « rager par des mesures appropriées :

« a) la reconstitution des vignobles en viniferas ;

« b) les plantations ou replantations en coteaux. « dans l'aire traditionnelle de production de la vigne.

« 2° Dans l'élargissement des débouchés », notam- « ment « par la création d'un marché du vin dans le « cadre européen, par l'abaissement des droits de « douane et des taxes intérieures... ; ainsi que par « l'organisation d'une puissante propagande à fonds « communs des pays producteurs et exportateurs de « vin ».

IV. — CONCLUSION

« En conclusion, écrit le rapporteur, nous pensons « qu'en vue d'assurer une production et une vente « normale du vin en Europe, et éviter ainsi l'existence « de surplus excessifs, dont l'utilisation s'avère extrê- « mement difficile et onéreuse, à la fois, pour les Etats « et pour les producteurs eux-mêmes, le comité de « l'office international du vin (O.I.V.) estimerait sans « doute nécessaire d'appeler l'attention des gouverne-

« ments intéressés sur l'importance de la viticulture « dans le cadre de l'agriculture européenne, et sur la « nécessité, notamment :

« 1° de règlementer, en fonction des possibilités « de consommation du marché européen et mondial « l'orientation et l'importance à donner à la culture de « la vigne dans chacun des pays viticoles européens « et nord-africains, avec le souci, d'une part, d'éviter « tout risque de surproduction et, d'autre part, d'ap- « pliquer la politique de qualité définie par les réso- « lutions du VI^{me} congrès international de la vigne « et du vin d'Athènes, en août 1950, et constamment « affirmée par le comité de l'O.I.V. ;

« 2° d'aboutir à une réduction progressive du prix « de revient de la production viticole, par une amélio- « ration des conditions de culture et, en particulier, « par le développement de la mécanisation et par une « recherche de la qualité ;

« 3° de réduire sensiblement, en vue d'obtenir un « développement de la consommation du vin, les exces- « sifs droits et taxes grevant le vin à l'importation, « à la circulation et à la vente ;

« 4° de rechercher l'élargissement des débouchés « par la création projetée d'un marché européen « commun ;

« 5° d'instituer la déclaration obligatoire des « surfaces cultivées en vignes et des quantités de vins « produits ;

« 6° enfin, de centraliser la statistique des vins « vendus à l'intérieur des pays, soumis aux droits et « taxes ».

EXPORTATION DE TOMATES DES ILES CANARIES (1)

D'octobre 1950 à Juin 1951, les exportations de tomates des Iles Canaries se sont élevées à 11.884.570 cageots de 26 lbs, soit 139.976 tonnes, dont :

(1) Source : Division du commerce et de la marine marocaine.

Angleterre ...	8.806.157 cageots	103.913 tonnes
Allemagne	650.759 »	7.665 »
Espagne	1.804.792 »	21.296 »
France	119.217 »	1.404 »
Belgique	104.226 »	1.228 »

EVOLUTION DES EXPORTATIONS D'AGRUMES ESPAGNOLES (1)

Les exportations espagnoles d'agrumes ont atteint les chiffres suivants pour les deux dernières campagnes.

(1) Source : Division du commerce et de la marine marocaine.

Allemagne	35.068 tonnes	64.719 tonnes
Belgique	40.151 »	68.813 »
Danemark	12.897 »	12.839 »
France	152.227 »	216.408 »
Pays-Bas	37.518 »	55.505 »
Royaume-Uni ...	79.704 »	158.642 »
Suède	6.682 »	19.338 »